



PROGRAMME AFFILIATION TRAVAUX

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATIONS ET DE VENTES

Le présent document pour but de définir les conditions dans lesquelles vous pouvez bénéficier du service d'affiliation helloArtisan et d'utiliser sa plateforme.

Ce contrat entre en vigueur à compter de son acceptation et ce sans qu'une signature manuscrite ne soit nécessaire, votre consentement étant exprimé par le fait : de renseigner les informations requises lors de votre inscription, de télécharger le contrat de cocher la case « Je reconnais avoir pris connaissance du contrat et en accepter les termes ». Une copie de ce contrat vous est adressée par email dès son acceptation.

Par consentement, vous acceptes les termes du présent contrat et vous engagez la société qui vous a dûment habilité pour signer ce contrat.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATIONS ET DE VENTES

1- INTRODUCTION

La plateforme d'affiliation est éditée par Batiweb.com SAS immatriculé au RSC de Versailles sous le numéro 445 078 470 dont le siège est situé au 41 av du centre 78180 Montigny Le Bretonneux.

Ci-après dénommé la Société dans le corps des présentes Conditions Générales Affiliés. Les présentes Conditions Générales Affiliés entrent en vigueur à leur date de mise en ligne et s'appliquent dès la réception de l'email de confirmation d'inscription à la plateforme. L'Affilié accepte en conséquence d'être soumis aux droits et obligations des présentes Conditions Générales.

L'Affilié est invité à sauvegarder et imprimer les présentes Conditions Générales Affiliés, lesquelles font foi entre les parties.

L'Affilié déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes Conditions Générales Affiliés et souscrire ainsi des contrats de droit français. Il appartient à l'Affilié qui n'adhérerait pas aux présentes conditions générales de ne plus utiliser les services proposés par la plateforme.

2- OBJET

Le présent accord a pour objet de déterminer les conditions de collaboration entre les deux sociétés dans le but de récolter des demandes de devis permettant la mise en relation entre un consommateur (particuliers et entreprises) désirant faire des travaux et les professionnels du bâtiment.

3- ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD

La Société met à disposition un formulaire de demande d'inscription en ligne. La personne qui le remplit doit avoir la capacité juridique d'engager la société qu'il représente pour valider le présent contrat. L'Affilié déclare être une entreprise au sens juridique du terme. Si la demande d'inscription est validée par la Société, elle est confirmée à l'Affilié par un email, qui matérialise la date d'entrée en vigueur de l'accord.

4- LICENCES

Après la conclusion de l'accord, l'Affilié acquiert le droit, intransmissible et résiliable à tout moment, d'utiliser le matériel mis à disposition sur la plateforme la Société à des fins commerciales et publicitaires. Ce droit ne donne pas l'autorisation de modifier le matériel cédé ou de le traiter autrement, sauf si la Société fournit une autorisation écrite préalable. Les droits d'auteur des moyens publicitaires mis à disposition dans le cadre du programme de partenariat ainsi que les informations accessibles sur le Site du Vendeur restent la propriété de la Société. Cette licence expire lors de l'annulation ou à la fin de l'accord. Une modification de l'adresse URL du site web partenaire n'est pas considérée comme étant une modification du présent accord et maintient intacts ses droits et obligations.

5- CONSTRUCTION ET SUIVI DU SITE AFFILIÉ

L'Affilié choisit et intègre les moyens publicitaires mis à disposition et construit avec ceux-ci un lien vers le site de la Société. La Société identifie à l'aide des codes personnels les demandes de devis qui ont été fournies par l'Affilié.

Les modifications de liens (toutes sortes de deeplinks possibles) ne peuvent se faire qu'avec l'accord de la Société. Celle-ci se réserve le droit de modifier les liens à tout moment. Toute élaboration et utilisation par l'Affilié de matériels publicitaires complémentaires qui se rapportent à la Société ne peut être employée qu'après consentement écrit au préalable par la Société.

6- CALCUL DE LA COMMISSION

L'Affilié percevra une rémunération par lead transmis, validé par le service qualification de la Société et vendu par la Société. Cette rémunération est notamment fonction du secteur d'activité. La grille de prix au lead validé est détaillée dans l'interface de suivi. La Société communiquera chaque début de mois calendaire (avant le 6ème jour ouvré) un appel à facturation destiné à l'Affilié et reprenant les statistiques de livraisons, les leads validés du mois échu et déduit des leads non vendus.

L'Affilié adressera à la Société, au début de chaque mois, suite à cet appel à facturation, une facture pour le mois échu sur la base de ces statistiques. Les factures sont réglées à 45 jours fin de mois, à condition que la facture ait été réceptionnée avant le 15 du mois suivant la période mensuelle de réception des leads.

7- OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La Société met à disposition de l'Affilié une interface de suivi personnalisée, à laquelle l'Affilié accède avec les codes fournis. L'Affilié y retrouve toutes les informations concernant ses leads et leurs statut de validation.

8- OBLIGATIONS DE L'AFFILIÉ

La bonne intégration technique des liens est exclusivement de la responsabilité de l'Affilié. Pour cette raison, il ne doit utiliser que les liens qui lui sont mis à disposition dans le cadre du programme de partenariat. Dans le cas contraire, la Société ne saurait garantir un suivi correct de l'enregistrement des ventes et du décompte des commissions.

L'Affilié est responsable de l'intégration, de l'activité et de l'entretien, ainsi que de la pertinence et de l'exactitude des contenus qui apparaissent sur son site internet. La responsabilité couvre également le fonctionnement technique du site web, et en particulier les liens qui renvoient vers le site de la Société, tout comme s'assurer que les contenus du site de l'Affilié ne violent pas les droits de tiers ou soient contraires à la loi. Si l'Affilié va à l'encontre de ces engagements et qu'il en résulte des demandes de dédommagement de tiers à l'encontre de la Société, l'Affilié est alors tenu de prendre en charge ces frais, dès la demande adressée par la Société.

Cela vaut également pour les frais de défense qui pourraient être engendrés à la suite d'éventuelles allégations ou d'un abus manifeste de l'Affilié. L'Affilié ne doit pas mettre en forme son site web de manière qu'il en résulte un risque de confusion avec le Site du Vendeur ou donne l'impression que le site de l'Affilié fait partie entièrement ou partiellement du Site du Vendeur. Les pages web mises à disposition par la Société dans le cadre du partenariat ne sont pas soumises à cette règle.

L'Affilié s'engage à ne pas publier des annonces avec le mot-clé helloartisan, Archionline (même avec une orthographe modifiée) dans les annuaires web et moteurs de recherche (Google, Yahoo, etc.) via des programmes de type Google Adwords. Chaque cas d'infraction donnera lieu à une amende d'un montant de 1 500 €. La Société se réserve le droit d'intenter d'autres actions en justice. L'Affilié n'est pas habilité à faire ou à accepter des offres au nom de la Société ou bien de la représenter. Il est également interdit de fournir des indications à un tiers pouvant donner l'impression d'un pouvoir de représentation. En cas de violation de ces obligations, l'Affilié est obligé de dédommager complètement la Société.

Clause d'exclusivité : L'Affilié s'engage à fournir des leads en exclusivité à la Société. En aucun cas un lead transmis à la Société ne pourra être également transmis à un tiers et ce, à titre payant comme à titre gracieux. L'Affilié s'engage à certifier de façon permanente la qualité et la légalité de la provenance des contacts qu'il transmet au partenaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATIONS ET DE VENTES

L'Affilié s'engage à ne pas diffuser sur son site des références à des contenus pornographiques ou immoraux, ainsi que la représentation de contenus politiquement extrêmes.

En cas d'attaques juridiques de personnes tierces à l'encontre d'la Société pour les raisons précédentes, l'Affilié est tenu d'indemniser la Société de ces attaques, en particulier les demandes de dommages intérêts et les amendes imposées à son encontre, y compris les frais d'assistance juridique.

Respect et Protection des données des utilisateurs

Le partenaire s'engage à produire et envoyer des leads au groupe Batiweb en conformité avec les réglementations imposées dans le cadre de la loi RGPD sur la protection des données personnelles, notamment d'avoir obtenu le consentement du lead envoyé. Le groupe Batiweb ne pourra être tenu responsable de tout manquement du partenaire lié au respect de la loi RGPD.

9- FIN DE L'ACCORD

L'accord peut être résilié à tout moment et sans conditions par les deux parties. La résiliation doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation, l'Affilié est tenu de supprimer toutes les bannières et boutons. Il ne peut alors toucher aucune compensation. La Société est tenue de reverser à l'Affilié le revenu des demandes de devis reçues, validées et vendues avant la résiliation de l'accord, sauf si la Société est en droit de réclamer des dommages et intérêts à l'Affilié.

10- TRIBUNAL COMPÉTENT

Le présent accord est soumis au droit français. En cas de difficulté, les parties s'efforceront de régler à l'amiable leurs différends. Faute d'y parvenir, elles soumettront leur litige au tribunal de Paris.

11- MODIFICATIONS DE L'ACCORD

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les règles et conventions de cet accord. L'Affilié sera informé des changements par e-mail. S'il n'y a aucune résiliation de l'accord 7 jours après la modification, alors celle-ci est considérée comme acceptée.

12- CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent, tant pendant la durée du présent accord qu'après son expiration, à conserver confidentiellement et à ne pas publier ou divulguer à un tiers ou laisser publier ou divulguer par un tiers, toute information d'ordre technique ou autres qui leur aurait été communiquée par l'autre partie. A cet égard, les parties sont convenues que leurs employés seront soumis à une obligation de confidentialité de même nature que celle visée au présent article.

Les parties au accord rendent accessible certaines données commerciales dans le cadre de leur coopération et s'engagent à respecter la confidentialité de toutes les informations qui ne sont pas publiques ou librement accessibles, portées à leur connaissance oralement comme par écrit, notamment celles qui concernent les planifications commerciales, les détails financiers et contractuels, les produits, les services, les plans de développement, les projets de recherche, ainsi que tous résultats ou analyses communiqués. Cette clause de confidentialité touche en particulier le montant de la commission négociée.

L'obligation de discrétion commence dès l'entrée en vigueur de l'accord et se prolonge 3 ans après la résiliation du présent accord.

13- PROTECTION DES DONNÉES

Les deux parties s'engagent à traiter les données clients obtenus dans le cadre de l'accord conformément aux stipulations sur la protection des données et en particulier les spécificités juridiques.

14- GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

La Société assure que son site web est exploité dans le cadre des possibilités techniques actuelles. Aucune responsabilité ne sera engagée. La responsabilité de l'agent habilité à établir un accord ou de toute autre personne employée pour le compte de la Société est limitée à une faute intentionnelle ou une faute grossière.

En cas de responsabilité contractuelle de la Société concernant la compensation de dommages, la responsabilité pour pertes financières est limitée au dommage typique qui était prévisible au moment de la signature de l'accord, au maximum jusqu'au montant moyen de la commission du dernier mois.

En cas de pertes des données, la responsabilité de la Société est impliquée si l'Affilié sauvegarde ses données au moins une fois par jour. Même dans ce cas, la responsabilité est limitée, comme régi auparavant. La responsabilité induite par la responsabilité du fait des produits défectueux reste la référence.

15-DISPOSITIONS FINALES

Si une des règles contractuelles est inefficace, alors les deux parties doivent s'efforcer de trouver une règle se rapprochant le plus possible du but économique du premier accord nul. Les autres stipulations de l'accord restent valides. Aucun accord verbal ne sera conclu. Toute modification de l'accord doit être écrite.

16- DÉFINITIONS

La « Société » désigne Batiweb.com, SAS au capital de 199.096 euros, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 445 078 470, dont le siège est situé au 41 av du centre 78180 Montigny le Bretonneux.

Un « Lead » désigne une demande de devis d'une personne physique.

18. CONVENTION SUR LA PREUVE ET ACCÈS AUX DONNÉES

Les Données enregistrées sur le Plateforme sont conservées par helloArtisan dans des conditions raisonnables de sécurité et considérées comme les preuves des échanges intervenus entre les Parties et sur la Plateforme, dans les limites de l'article 1356 du Code civil.

helloArtisan s'engage à ne pas altérer les Données enregistrées sur la Plateforme, tels que les Événements, les Statistiques et toutes les Données relatives au tracking des Événements.

Pendant toute la durée du Contrat, le partenaire aura accès à l'ensemble des informations de la Plateforme et notamment aux Événements et Statistiques le concernant (ces Données étant téléchargeables).

À l'issue du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le partenaire devra télécharger l'ensemble des Données relatives à l'exécution du Contrat dans un délai maximal de quatre (4) jours ouvrés.

19. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Chaque Partie s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

OBLIGATION DE L'ANNONCEUR EN TANT QUE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

La mise en œuvre des Campagnes implique que le partenaire doit se conformer à la réglementation en vigueur en matière de protection des données.

Dans ce cadre, il doit notamment informer, via sa politique de confidentialité, les internautes visitant ses sites web et applications de la présence des cookies helloArtisan et du fait que ces cookies ne collectent pas de Données personnelles relatives à leur visite sur le site web ou l'application concernée.

Le cas échéant le partenaire doit pouvoir fournir :

- les preuves du consentement du demandeur
- l'adresse IP du demandeur sous 72h,
- les mentions légales utilisées lors de la collecte des informations du demandeur